



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2003
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives au programme : évaluation

Examen triennal de la mise en oeuvre des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa quarantième session sur l'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, et des approches mondiales des questions et politiques sociales et microéconomiques ainsi que des sous programmes correspondants dans les commissions régionales

Note du Secrétaire général

Conformément aux résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994 et du 23 décembre 1999 respectivement, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la mise en oeuvre des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa quarantième session sur l'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, et des approches mondiales des questions et politiques sociales et microéconomiques ainsi que des sous programmes correspondants dans les commissions régionales (E/AC.51/2000/2). Les départements et bureaux compétents ont examiné ce rapport. Le Secrétaire général prend note des conclusions et approuve les recommandations qui y sont formulées.

* E/AC.51/2003/1.



**Rapport du Bureau des services de contrôle interne
sur l'examen triennal de la mise en oeuvre
des recommandations faites par le Comité du programme
et de la coordination à sa quarantième session
sur l'évaluation approfondie des tendances, questions
et politiques concernant le développement mondial,
et des approches mondiales des questions et politiques
sociales et microéconomiques ainsi que
des sous-programmes correspondants
dans les commissions régionales**

Résumé

Le présent rapport fait suite à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa vingt-deuxième session d'examiner la mise en oeuvre de ses recommandations trois ans après l'adoption des décisions relatives à leur évaluation approfondie.

Les sous-programmes examinés au cours de l'évaluation approfondie réalisée en 2000 concernent l'analyse des tendances du développement socioéconomique effectuée par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et par les commissions régionales. Cette analyse est communiquée aux organes intergouvernementaux qui en font la demande et publiés dans de grands rapports tels que *La situation économique et sociale dans le monde*, et dans les études régionales.

Comme l'a recommandé le CPC, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont continué d'améliorer la qualité et la présentation de ces rapports afin que leurs principales conclusions et propositions soient plus facilement entendues par les responsables des administrations et le public spécialisé. Les programmes concernés ont plus systématiquement appliqué les pratiques optimales propices à une plus large diffusion de leurs analyses, comme la parution rapide de leurs publications, le ciblage plus précis de leur public et l'organisation de réunions d'information spéciales à l'intention des dirigeants et de la presse.

La mise en rapport des activités d'analyse et des activités de coopération technique a étayé le contenu analytique des enquêtes économiques et sociales. Faute de ressources, ce lien n'a pu être établi que dans les quelques cas où il pouvait s'inscrire dans le cadre de projets existants. Il est à espérer que la réorganisation du Département des affaires économiques et sociales en 2003, qui pose en hypothèse une utilisation accrue des compétences collectives du Département, favorisera une plus grande interaction. Parmi les mesures supplémentaires visant à dynamiser le contenu analytique des enquêtes, il conviendrait d'assurer un échange d'informations et d'idées plus constant entre le Département et les commissions régionales.

La plupart des analyses effectuées par le Département et les commissions régionales se fondent sur des perspectives à court et à moyen terme. Accorder une plus grande attention aux tendances à long terme pour mieux comprendre les données

La plupart des analyses effectuées par le Département et les commissions régionales se fondent sur des perspectives à court et à moyen terme. Accorder une plus grande attention aux tendances à long terme pour mieux comprendre les données du contexte actuel qui sont susceptibles d'influer sur les perspectives de développement à long terme apporterait une contribution importante à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

En 2000, le CPC avait recommandé que le Département des affaires économiques et sociales prenne des mesures pour évaluer sa propre capacité d'améliorer la façon dont il conduit ses analyses des tendances en matière de développement socioéconomique. Le Département a commencé sa restructuration au début 2003, dans le but, entre autres, d'accroître la visibilité de son analyse. À cet égard, il est recommandé que le Département procède à une évaluation des résultats de sa réorganisation à la fin 2005 et en fasse état dans le contexte du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	4
II. Conclusions	4-36	4
A. Améliorer le contenu des analyses socioéconomiques à l'échelle mondiale .	4-14	4
B. Échange d'informations entre les programmes mondial et régional	15-17	9
C. Diffusion d'analyses socioéconomiques mondiales et régionales	18-31	10
D. Capacité du Département des affaires économiques et sociales	32-36	16
III. Conclusions et recommandation	37-43	17

I. Introduction

1. À sa quarantième session, en 2000, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, et des approches mondiales des questions et politiques sociales et microéconomiques ainsi que des sous-programmes correspondants dans les commissions régionales (E/AC.51/2000/2). Le Comité a faites siennes les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation et a également recommandé que le Département des affaires économiques et sociales prenne des mesures pour évaluer sa propre capacité d'améliorer la façon dont il conduit ses analyses des tendances en matière de développement socioéconomique¹.

2. Le présent rapport contient les conclusions de l'examen triennal visant à déterminer la mesure dans laquelle il a été donné suite aux recommandations formulées il y a trois ans par le CPC. L'état d'avancement de la mise en oeuvre de diverses recommandations fait l'objet de la section II ci-dessous, subdivisée en quatre parties.

3. Les sous-programmes relatifs à l'analyse des tendances du développement socioéconomique (objet de l'évaluation) sont exécutés par le Département des affaires économiques et sociales à l'échelle mondiale et par les commissions régionales à l'échelle régionale. L'examen triennal se fonde sur a) les informations fournies par le Département et les commissions régionales quant aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations du CPC, processus que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) passe en revue deux fois par an; b) l'examen, au début 2003, de la documentation et des observations pertinentes émanant du Département, des commissions régionales et des experts des organisations qui utilisent les analyses de l'Organisation des Nations Unies, au titre des préparatifs du bilan triennal; et c) les consultations avec les fonctionnaires du Département et des commissions régionales. Un projet de rapport a été remis au Département et aux commissions régionales pour qu'elles l'étudient; leurs observations figurent en italiques dans le présent rapport.

II. Conclusions

A. Améliorer le contenu des analyses socioéconomiques à l'échelle mondiale

Recommandation 1

Contribution aux processus intergouvernementaux de l'étude intitulée *La situation économique et sociale dans le monde*

a) L'étude intitulée *La situation économique et sociale dans le monde* devrait être plus concise, mettre l'accent sur des constatations orientées vers l'action et présenter sur cette base des propositions de fond clairement définies. L'étude publiée en 2001 devrait incorporer un résumé indiquant les

¹ Voir *Document officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 16* et rectificatifs (A/55/16 et Corr.1 et 2), chap. II, sect. C, par. 244.

conclusions et les propositions de fond énoncées dans la deuxième partie de la publication;

b) En liaison avec d'autres services de secrétariat, le Département des affaires économiques et sociales devrait identifier un plus grand nombre de fonctionnaires nationaux qui seraient intéressés par le contenu de l'étude et prendre les mesures nécessaires pour que leur parvienne le texte imprimé ou électronique de l'étude, dans son intégralité ou sous forme d'extraits pertinents.

4. Chaque année, la deuxième partie de *La situation économique et sociale dans le monde* est consacrée à une grande question intéressant l'économie mondiale. Depuis 2001, conformément à la recommandation 1 a), cette deuxième partie est précédée d'un résumé indiquant les conclusions et les propositions de fond énoncées dans l'examen proprement dit de la question.

5. La Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales a introduit cette amélioration, en même temps que d'autres apportées au contenu et à la présentation de l'étude, qui devraient rendre plus facilement utilisable par les organes intergouvernementaux l'analyse que contient cette dernière. Les exemples de l'utilisation directe de l'analyse dans d'autres travaux sont rares (ainsi, il n'a été fait mention de l'étude qu'à trois reprises lors du débat général à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, en 1998, de même qu'en 2001); cependant, lorsqu'il a évalué, en 2000, l'utilisation de l'étude, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que les représentants à l'Assemblée générale en faisaient un ouvrage de référence, et le CPC a souligné qu'« il [convenait] de préserver l'utilité du rapport sur *La situation économique et sociale dans le monde* comme outil de référence² ». En outre, comme indiqué dans l'évaluation approfondie faite en 2000, l'Assemblée générale estimait que, depuis 1998, l'analyse menée par la Division de l'analyse des politiques de développement contribuait utilement à ses travaux sur la question du financement du développement.

6. La couverture médiatique accordée à l'étude et les publications connexes telles que le rapport intitulé *World Economic Situation and Prospects*, paru au début de l'année, sont un autre signe de l'élargissement de la diffusion, voire de l'influence, des analyses qu'elles contiennent. Les informations collectées par le Département de l'information à cet égard montrent que le nombre d'articles de presse au sujet de ces publications a augmenté et, plus important encore, que ces articles sont de meilleure qualité. Depuis 2001, les auteurs de l'étude sont en outre invités par de grandes chaînes de télévision câblées influentes à discuter de questions touchant au commerce et aux finances. De l'avis des fonctionnaires de l'information du Département de l'information, l'analyse plus fine des questions et la présentation plus rationnelle des conclusions, depuis 1999, comptent parmi les raisons de cette amélioration de la couverture médiatique.

7. Pour toucher un plus grand nombre de fonctionnaires nationaux [conformément à la recommandation 1 b)], la Division de l'analyse des politiques de développement a entrepris d'étoffer la liste des destinataires de l'étude en utilisant les listes de distribution d'autres entités du Secrétariat. La Division a également ajouté toutes les banques centrales à sa liste de diffusion (voir ci-après, par. 24). Le

² Ibid. par. 243, recommandation 1.

Bureau des services de contrôle interne estime que la Division a donné suite efficacement aux recommandations 1 a) et 1 b).

8. Bien que les recommandations 1 à 4 concernent essentiellement le programme mondial conduit par le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales ont estimé qu'elles définissaient des critères utiles à l'évaluation de leurs propres activités. Ainsi, s'agissant de la contribution aux processus intergouvernementaux visée dans la recommandation 1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a déclaré qu'elle s'efforçait de rendre plus concise son *Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* et d'y faire une place plus grande aux diverses possibilités d'action qui s'offraient aux gouvernements membres.

Recommandation 2

Évaluer les tendances à long terme de l'économie mondiale

Pour faciliter les débats intergouvernementaux sur les politiques favorables au développement à long terme, le Département des affaires économiques et sociales devrait renforcer son analyse des tendances à long terme de l'économie mondiale en faisant appel à diverses méthodes et intégrer davantage cet aspect dans les rapports qu'il présente aux organes intergouvernementaux.

9. La Division de l'analyse des politiques de développement avait réalisé des études économiques basées essentiellement sur des projections à court ou à moyen terme, et elle avait apparemment négligé l'analyse des tendances à long terme (à savoir au-delà d'une période de 4 à 6 ans), situation à laquelle la recommandation 2 se proposait de remédier. Dans son plan d'application des recommandations du CPC, la Division indiquait que pour définir des projections à plus long terme, elle s'efforcerait, autant que possible, de privilégier la conjoncture, qui pouvait avoir une incidence sur les perspectives de développement à long terme. Par exemple, l'enquête de 2001 abordait les effets à moyen et à long terme que pourrait avoir, sur les groupes vulnérables, un ralentissement brutal de l'économie du fait d'une crise inopinée. Le Bureau des services de contrôle interne estime que la recommandation 2 a été partiellement appliquée.

10. Pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale est invitée à adopter une perspective à moyen et à long terme du développement économique et social. Dans ce contexte, il importe que les analyses économiques du Département des affaires économiques et sociales soient utilisées pour tenter de comprendre les tendances à long terme. Le Département s'emploie à renforcer cet aspect de ses analyses économiques et a créé, dans le cadre de sa restructuration en 2003, le Bureau des politiques et de la planification du développement qui est notamment chargé d'examiner les perspectives mondiales de développement à long terme (voir par. 35 b) ci-après).

Recommandation 3

Rapports entre les questions et orientations politiques et les questions et orientations économiques

Après que les organes intergouvernementaux se sont entendus sur une méthode permettant d'évaluer l'impact des sanctions sur les États tiers, le Département des affaires économiques et sociales et le Département des

affaires politiques devraient examiner les activités et les moyens nécessaires du Secrétariat. Cet examen constituerait la base des propositions présentées aux organes intergouvernementaux compétents dans le cadre de la révision du plan à moyen terme.

11. La participation du Département des affaires économiques et sociales à l'évaluation des incidences économiques des sanctions découle de la résolution 47/120 B de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci reconnaissait que, dans les conditions d'interdépendance économique qui prévalaient alors, l'exécution de mesures préventives ou coercitives en vertu du Chapitre VII de la Charte à l'encontre d'un État quel qu'il soit continuait de susciter des difficultés économiques particulières pour certains autres États. Les rapports demandés par l'Assemblée générale à ce propos ont été établis dans le cadre des modalités de coopération existant entre les différents départements, adoptées en application de la résolution 50/51 de l'Assemblée générale, à savoir en utilisant les ressources dont disposaient le Département des affaires politiques et le Bureau des affaires juridiques. Depuis 2000, aucune nouvelle fonction majeure n'a été attribuée au Secrétariat en ce qui concerne l'incidence des sanctions sur les États tiers. C'est pourquoi ni les activités ni les moyens nécessaires au Secrétariat n'ont été évalués, comme prescrit dans la recommandation 3. Dans son dernier rapport sur la question, le Secrétaire général a déclaré que les modalités existantes de coopération entre les différents départements « n'excluaient pas une autre coopération entre les départements compétents » et que l'accomplissement des fonctions envisagées dans la résolution 50/51 de l'Assemblée générale « dépendrait d'une demande émanant du Conseil de sécurité ou des États Membres intéressés »³.

Recommandation 4
Fonctions analytiques et activités opérationnelles du Département des affaires économiques et sociales

Afin d'améliorer l'interaction entre les activités de recherche et les activités opérationnelles au titre du sous-programme 28.7, Développement mondial : tendances, questions et politiques, le Département des affaires économiques et sociales devrait prévoir un certain nombre d'activités communes entre les administrateurs chargés du sous-programme 28.7 et ceux s'occupant de l'assistance technique au titre des sous-programmes 28.3 et 28.8. Si les ressources le permettent, ces activités pourraient consister à participer conjointement à l'analyse de l'évolution de la situation économique des pays et aux missions d'évaluation des besoins.

12. Le Département des affaires économiques et sociales avait informé le Bureau des services de contrôle interne que la recommandation 4 serait appliquée dans le cadre de l'évaluation de la gestion du programme de coopération technique du Département, prévue à la fin de la même année. L'examen des résultats de la coopération technique du Département effectué dans le cadre de cette évaluation a permis de conclure (de même que pour celle réalisée par le Bureau des services de contrôle interne en 2000) que les activités de coopération technique devraient être pleinement intégrées aux fonctions normatives du Département. L'évaluation a également permis de constater que les activités d'analyse du Département, notamment son analyse des tendances économiques et sociales à l'échelon mondial,

³ A/57/165, par. 11.

avaient pour objectif d'appuyer les fonctions normatives et d'élaboration des politiques de l'Organisation, mais qu'il n'en ressortait aucune proposition concrète pour améliorer l'interaction entre les activités d'analyse et de coopération technique, comme préconisé dans la recommandation 4. En 2002, le Département a informé le Bureau des services de contrôle interne que compte tenu des contraintes, tant au niveau des ressources financières qu'humaines, cette interaction n'avait pu être améliorée. Le Département a fait savoir que depuis lors, il avait été restructuré, y compris au niveau de sa fonction de coopération technique, afin d'établir des liens plus étroits entre les différentes activités de coopération technique et de tirer non seulement parti des capacités d'analyse des autres divisions mais également de les enrichir.

13. L'expérience acquise par le Département et les commissions régionales montre que l'interaction entre les activités d'analyse et de coopération technique s'améliore considérablement lorsqu'elle peut être intégrée aux activités existantes. À la CESAP, par exemple, la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques (appelée maintenant « Division de la pauvreté et du développement »), chargée de réaliser l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* associe, dans la mesure du possible, les différents ateliers et séminaires qu'elle organise sur des thèmes particuliers dans la région au suivi des tendances plus générales des économies nationales concernées. Cette pratique a permis d'enrichir le contenu analytique de l'*Étude* de la CESAP. Des restrictions financières réduisent les voyages et empêchent donc la Division de participer aux missions d'évaluation des besoins d'assistance technique des autres divisions de la CESAP. La fusion, en 2003, de la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques avec les sections opérationnelles chargées de l'atténuation de la pauvreté en milieu rural et urbain, devrait valoriser les synergies entre les activités de recherche et les activités opérationnelles dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, qui est l'un des principaux thèmes de l'*Étude* de la CESAP. De cette manière, l'approche des questions liées à la pauvreté est incorporée aux activités relatives aux politiques et projections économiques, ce qui permet d'accroître l'intérêt de l'analyse pour les responsables des pays membres.

14. La restructuration du Département des affaires économiques et sociales, en 2003, basée sur un modèle de collaboration renforcée entre les divisions (voir par. 35 ci-après) devrait permettre de garantir une meilleure interaction entre les activités d'analyse et de coopération technique dans le Département. Celui-ci a précisé qu'il avait, notamment, créé trois équipes spéciales techniques interdivisions dans les domaines ci-après : développement social, développement durable et technologie de l'information et des communications. Elles seront chargées de créer de nouveaux produits de coopération technique entre les divisions, compte tenu des atouts en matière d'analyse des divisions concernées par ces domaines. En outre, la coopération technique dans le domaine électronique qui a pour objectif de constituer un réseau de connaissances parmi le personnel du Département, les conseillers, les homologues nationaux et les experts extérieurs, est de plus en plus utilisée comme moyen de faciliter l'intégration des activités d'analyse et de coopération technique et de mettre à profit les idées et les compétences disponibles en dehors du Département. À cet égard, les progrès accomplis dans l'application de la recommandation 4 devront être examinés ultérieurement.

B. Échange d'informations entre les programmes mondial et régional

Recommandation 5

Échange d'informations au Secrétariat sur les questions, tendances et politiques relatives au développement socioéconomique

Si les ressources le permettent, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales devraient adopter des méthodes uniformes afin de renforcer l'échange de renseignements et d'idées sur les questions du développement socioéconomique. Il pourrait s'agir notamment de demander des éléments d'information durant la phase de planification des études économiques et sociales, de solliciter des observations sur les avant-projets et de tenir à jour un inventaire des études et documents de travail réalisés ou en préparation dans les différents services du Secrétariat. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales devrait périodiquement examiner l'efficacité de ces modalités.

15. Les contacts entre la Division de l'analyse des politiques de développement et les commissions régionales se sont poursuivis dans la limite du temps et des ressources financières disponibles. Le personnel de la Division a visité chacune des commissions régionales au moins une fois en 2001. Le personnel des commissions régionales a également participé à des réunions organisées par la Division sur des questions de fond. Par le passé, les réunions biennales du projet LINK, réseau international de recherche économique, ont fourni des occasions régulières d'échanger des informations et des idées entre la Division et le personnel de ces commissions. Toutefois, ces dernières années, les représentants des commissions régionales ont éprouvé des difficultés à assister à toutes les réunions du projet LINK en raison de la pénurie de fonds. *L'une d'entre elles a fait remarquer que pour que les commissions puissent être représentées aux réunions, outre la question du financement, il conviendrait de s'efforcer de choisir des dates convenant à tous les intéressés.*

16. *Le Département des affaires économiques et sociales a indiqué que la mise en oeuvre de la recommandation pouvait être facilitée par la collaboration en matière d'harmonisation des programmes existant au sein du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Dans le cadre de cette collaboration, décidée en premier lieu pour établir le texte définitif du projet de budget-programme des entités membres du Comité pour l'exercice biennal 2004-2005, 10 groupes thématiques examinent des domaines d'activité intersectoriels dans le contexte général de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement durable à l'ère de la mondialisation. Alors que l'exercice avait pour principal objectif d'identifier les lacunes et les chevauchements, il a également permis aux participants de mieux connaître les travaux de leurs homologues et de resserrer les liens avec des fonctionnaires travaillant dans des domaines similaires dans d'autres lieux d'affectation. L'amélioration de la coordination et de la coopération entre différentes entités contribue à une amélioration de l'échange des informations relatives au développement socioéconomique.*

17. La mise au point de procédures visant à promouvoir l'échange d'idées pendant la planification et la préparation d'études économiques et de publications apparentées a légèrement progressé. Toutefois, aucune modalité satisfaisante n'a

encore été trouvée pour des consultations systématiques entre le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales sur les projets de chapitres de leurs études respectives. Les auteurs ont indiqué au Bureau des services de contrôle interne que les délais serrés s'appliquant aux études compliquent la possibilité d'examens conjoints. *La CESAP a indiqué qu'il convenait d'envisager la possibilité que des représentants du Département puissent participer aux réunions des groupes d'experts sur les commissions régionales, pendant lesquelles les chapitres de fond de l'enquête sont examinés, comme c'est le cas pour la CESAP, et la participation réciproque des représentants des commissions aux réunions du Département.* Le Bureau des services de contrôle interne estime que les différents programmes devraient s'employer davantage à mettre en oeuvre la recommandation 5, avec la contribution du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales.

C. Diffusion d'analyses socioéconomiques mondiales et régionales

Recommandation 6

Réseau informel pour élargir la diffusion des résultats des travaux analytiques

Le Secrétariat devrait mettre en place un réseau informel d'experts pour aider à diffuser les analyses économiques et sociales de l'ONU. Il conviendrait de demander aux experts qui ont contribué aux études économiques et sociales ou aux études thématiques ou qui ont fait des observations sur les avant-projets d'étude de présenter de brefs exposés sur les conclusions des études aux autorités nationales et à la presse de leur pays de résidence, ainsi qu'aux réunions spécialisées auxquelles ils assistent.

18. La promotion des grands rapports des Nations Unies dans les domaines économique et social incombe principalement à un fonctionnaire de l'information du Département de l'information, qui doit généralement s'acquitter de tâches multiples. La situation est différente pour les autres publications importantes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, dont la promotion est assurée par des professionnels, dotés de budgets leur permettant de recruter des experts et des consultants pour promouvoir les publications dans différents endroits du monde. La recommandation 6 avait pour objectif de compenser dans la mesure du possible le peu de moyens disponibles pour la promotion des grands rapports des Nations Unies en faisant appel à la bonne volonté d'experts connaissant bien la teneur de ces rapports.

19. Les différents programmes ont procédé au recrutement d'un réseau informel d'experts pour contribuer à la diffusion des travaux analytiques de l'ONU de la façon suivante :

a) Le Département des affaires économiques et sociales a demandé aux membres du Comité des politiques de développement, un organe subsidiaire du Conseil économique et social dont le secrétariat est assuré par la Division de l'analyse des politiques de développement, de contribuer à la diffusion des analyses de l'ONU;

b) La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a étendu son réseau de diffusion des conclusions de ses analyses économiques et du *Rapport économique sur l'Afrique* : des exposés sont faits pendant les réunions intergouvernementales et les réunions du Consortium pour la recherche économique en Afrique. La CEA prévoit de présenter les résultats de ses études à ses bureaux sous-régionaux, en collaboration avec des experts nationaux et des institutions politiques. Un groupe composé de sept experts africains éminents a revu les versions préliminaires du *Rapport économique sur l'Afrique* de 2002 pour évaluer son contenu et améliorer sa diffusion;

c) La Commission économique pour l'Europe (CEE) cherche à étendre son réseau d'économistes, provenant des milieux gouvernementaux et universitaires, et à faire en sorte que des experts nationaux présentent les principales conclusions de *l'Étude sur la situation économique de l'Europe* dans leurs pays respectifs, en particulier lors de conférences de presse organisées au moment de la parution d'un nouveau numéro de *l'Étude*;

d) La CEPALC tire parti des réunions de groupes d'experts non seulement pour examiner les questions spécifiques inscrites à l'ordre du jour de ces réunions, mais également pour diffuser les résultats des travaux analytiques de la Commission;

e) Depuis la fin de 1999, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a mis en place un réseau informel d'experts pour contribuer à la diffusion de ses analyses économiques et sociales dans 15 pays de la région. De même, des personnalités éminentes ont été réunies à la fin de 2001 pour servir de groupe d'experts en vue de l'établissement du nouveau numéro annuel du *Bulletin sur les perspectives de l'Asie et du Pacifique* et pour *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, accroissant ainsi le réseau informel d'experts nationaux;

f) Pour assurer une plus grande diffusion de ses analyses économiques et sociales, y compris les analyses des questions relatives aux femmes et à la parité, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a encouragé son personnel à publier des articles dans des journaux locaux et à utiliser les médias, en particulier la télévision. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, la CESAO a appliqué une stratégie médiatique qui incluait la diffusion de 11 épisodes télévisés et une campagne médiatique de sensibilisation aux problèmes des femmes comprenant 15 épisodes d'une heure sur les 12 domaines prioritaires décrits dans le Programme d'action de Beijing⁴.

20. Le Bureau des services de contrôle interne estime que le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont déployé des efforts concertés pour mettre en oeuvre la recommandation 6. Les résultats de leurs initiatives, dont certaines sont très récentes, devront être évalués dans un an ou deux.

⁴ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II.

Recommandation 7

Communication avec les milieux spécialisés

Le Secrétariat devrait s'employer à contribuer davantage au débat des spécialistes au niveau mondial, en dehors de l'ONU, sur les questions de développement socioéconomique et, si les ressources le permettent, à élargir l'emploi des pratiques optimales adoptées par quelques services du Secrétariat, notamment grâce aux mesures suivantes :

a) Le personnel devrait être encouragé à participer à des conférences et séminaires spécialisés et à apporter des contributions aux revues spécialisées, la priorité étant accordée aux réunions et publications qui intéressent les économistes du développement et les décideurs des gouvernements;

b) Les publications des Nations Unies sur le développement économique et social devraient faire l'objet d'un contrôle de qualité rigoureux; les documents de travail, tels que les documents thématiques du Département des affaires économiques et sociales, devraient être soumis à l'examen d'experts arbitres, comme le font les milieux spécialisés avant de publier des études.

21. La CEE et la CEPALC ont continué, comme auparavant, à apporter leur contribution à des conférences et des revues professionnelles dans leurs régions respectives. Il n'a pas toujours été possible de procéder aux ajustements nécessaires pour mettre en oeuvre le paragraphe a) de la recommandation 7 dans d'autres programmes. La Division de l'analyse des politiques de développement a signalé que tous ses administrateurs avaient participé à au moins une conférence extérieure en 2001, mais que la charge de travail de la Division ne permettait pas d'y consacrer autant d'heures qu'il aurait été souhaitable. La CESAP insiste en priorité sur la contribution de son personnel à la revue interne *Asia-Pacific Development Journal* et au périodique *Development Papers*. Le personnel de la CESAP contribue lui aussi autant que possible, à des revues et des séminaires extérieurs. À la CEA, la Division des politiques économiques et sociales organise des séminaires périodiques et encourage ses administrateurs à faire des exposés, qui pourront être publiés avec les comptes rendus des discussions et les documents de travail après un examen interne. Dans le cadre de sa stratégie de diffusion de l'information, la CESAO encourage ses administrateurs à publier des articles dans les journaux locaux sur des questions économiques et sociales et sur la situation des femmes arabes (voir par. 19 f) ci-dessus).

22. Les programmes concernés se sont efforcés d'améliorer le contrôle de la qualité des publications avant parution. Le Département des affaires économiques et sociales a recours à des modalités spéciales selon la nature de la publication. La CESAO a chargé un haut fonctionnaire de s'occuper de la question du contrôle de la qualité des produits, en plus des mécanismes d'examen existants. À la CESAP, le système de référence et d'examen des publications est systématisé et renforcé. *La CESAP a indiqué que, compte tenu des coûts, seules certaines publications majeures feraient l'objet d'un examen externe alors que l'examen interne deviendra une condition préalable à la publication de tous les documents.* À la CEA, l'examen interne et externe des publications a été renforcé. Toutefois, l'insuffisance des ressources financières a eu un effet négatif sur la pratique. Par exemple, la CEA a dû suspendre la publication annuelle qu'elle produit avec l'Université d'Oxford

intitulée *Journal of African Economies*. Les responsables de l'un des programmes étudié dans le présent rapport avaient mal compris l'utilité de l'examen par des experts arbitres, un mécanisme qui vise à accroître la visibilité des publications dans la communauté professionnelle; ils pensaient que le système servait principalement à contrôler le contenu des publications, et n'ont pas estimé qu'il était nécessaire étant donné que suffisamment de mécanismes de contrôle étaient déjà en place.

23. De l'avis du Bureau des services de contrôle interne, la recommandation 7 a été suivie de façon inégale. Il convient de déterminer au cas par cas si des mesures supplémentaires sont nécessaires, en parallèle à la mise en oeuvre de la recommandation 6, qui repose elle aussi sur les contributions d'experts de la communauté professionnelle.

Recommandation 8 **Distribution gratuite et vente**

Il conviendrait de réexaminer les arrangements concernant la diffusion des analyses établies aux fins de distribution sous forme imprimée ou électronique, notamment de manière à :

- a) Établir systématiquement des listes de distribution gratuite à partir des grandes catégories d'utilisateurs (par exemple services de recherche des banques centrales, responsables au sein des gouvernements, instituts nationaux de recherche économique et sociale, revues techniques);
- b) Mettre régulièrement à jour les listes de distribution;
- c) Affecter des ressources suffisantes à la mise en place et à la mise à jour de sites Web afin de renforcer leur utilité;
- d) Diffuser les publications périodiques, compte dûment tenu du calendrier des réunions intergouvernementales, à un moment de l'année où les conclusions qui y figurent intéressent encore le public visé;
- e) Élaborer des stratégies de vente, notamment en passant des contrats avec des éditeurs locaux, pour répondre au but premier des publications des Nations Unies qui consiste à renforcer la diffusion du point de vue de l'Organisation sur les questions de développement socioéconomique;
- f) Utiliser les informations communiquées officiellement ou officieusement par les utilisateurs pour examiner périodiquement l'efficacité de ces arrangements.

24. Les bonnes pratiques de gestion des listes de distribution énoncées aux alinéas a) et b) de la recommandation 8 sont désormais appliquées plus systématiquement par le Département des affaires économiques et sociales et par les commissions régionales. Le Département a modifié ses listes de distribution et, en 2001, dans le cadre de ce processus, toutes les banques centrales ont été ajoutées à la liste de distribution de *La situation économique et sociale dans le monde*. Les listes de distribution gratuite de la CESAP sont systématiquement établies à partir des grandes catégories d'utilisateurs et actualisées une fois par an, et plus si nécessaire. La Commission étend également la distribution de *La situation économique et sociale dans le monde* aux ministres des finances et aux gouverneurs des banques centrales. Les listes de distribution générales et spécialisées de la CESAO sont actualisées tous les six mois, compte tenu des réponses fournies dans les

questionnaires envoyés aux utilisateurs. La CEA a intégré sa liste de distribution dans une base de données qui contient les noms de divers groupes concernés. La liste est mise à jour par chaque division, un coordonnateur de l'équipe de communication centrale facilitant le processus. La liste de distribution de la CEE est mise à jour périodiquement, notamment après examen des revues universitaires, des quotidiens et des magazines économiques pour recenser les experts, les universitaires et les décideurs, ainsi que par des prises de contact lors des conférences et séminaires internationaux.

25. Conformément à la recommandation 8 c), tous les programmes concernés ont maintenant affecté des ressources, ou pris les mesures nécessaires à cette fin, pour garantir une gestion rationnelle de leurs sites Web. En 2002, la CESAP a pu créer deux postes à plein temps pour améliorer la diffusion, sur ses sites Web, d'analyses économiques et sociales et de documents d'information y relatifs. La CESAO a recruté un responsable de l'information chargé de passer en revue les documents et de les afficher sur son site Web. Les documents sont désormais disponibles en anglais et en arabe et le nombre de consultations du site a sensiblement augmenté. À la CEE, un spécialiste des technologies de l'information chargé de la production technique de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* s'assure qu'elle soit diffusée en temps voulu sur le site Web de la Commission. En avril 2002, la CEPALC a mis en place un groupe du développement et de la coordination de l'Internet, chargé de gérer le site Web institutionnel, d'assurer la maintenance de sa plate-forme technologique et de développer des applications et des systèmes Internet. À la CEA, les activités relatives au Web ont été financées en majeure partie par prélèvement sur les fonds extrabudgétaires. Ainsi, en 2002, un pays a versé une contribution de plus de 100 000 dollars pour améliorer la version française du site. La CEA compte bénéficier d'un appui plus large pour le développement du Web, au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005.

26. La régularité de la parution des publications, point mentionné dans la recommandation 8 d), s'est améliorée. Les principaux rapports sur la situation économique, établis à la demande des organes intergouvernementaux, sont, dans certains cas, publiés suffisamment tôt pour permettre un débat au sein du Secrétariat et avec les États Membres avant les réunions intergouvernementales; à la CEE, il est procédé à des distributions préliminaires. La Commission a déclaré qu'en 2003, elle avait réinscrit à l'ordre du jour un point au titre duquel son secrétariat présente les principaux résultats et conclusions sur le plan de l'action, avant un débat général. Cependant, le délai important qui s'écoule entre la diffusion de la version préliminaire et la publication de la version finale empêche la CEE de diffuser ses analyses économiques à ses lecteurs avec diligence. À cet égard, il faut accorder un rang de priorité plus élevé à l'impression de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* que cela n'est le cas actuellement. Le choix de la date de parution des publications qui contiennent des évaluations en fin d'année de l'évolution de l'économie mondiale, telles que *World Economic Situation and Prospects* (Département des affaires économiques et sociales et CNUCED), le *Bulletin on Asia-Pacific Perspectives* (CESAP) et l'*Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes* (CEPALC), et leurs impact et incidences pour l'année suivante, est très important. En 2002 et 2003, l'étude intitulée *World Economic Situation and Prospects* a été publiée en tout début d'année, ce qui représente une amélioration par rapport aux années précédentes. En janvier 2003, le Département de l'information a été en mesure, pour la première fois, de coordonner

la promotion de l'étude avec le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, lors de conférences de presse communes à New York et à Genève, dirigées respectivement par des responsables de la CNUCED et du Département. Les agences de presse ont publié 24 articles sur cette publication en 2003, nombre qui se compare bien aux 34 articles qu'elles ont publiés en 2002 sur le *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale, qui bénéficie d'une promotion considérable à l'échelle mondiale.

27. Il y a cependant eu certaines difficultés. Ainsi, en 2002, la parution de *La situation économique et sociale dans le monde* a été retardée de plusieurs mois, en raison notamment de procédures d'examen interne supplémentaires. À la CEA, outre les problèmes rencontrés pour organiser des examens paritaires externes, il existe des défaillances dans la coordination entre les services chargés d'établir les publications et le service chargé de la production. La direction de la CEA a entrepris un effort important pour résoudre ce problème.

28. Conformément à la recommandation 8 e), le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont étudié plusieurs stratégies pour augmenter les ventes de publications. Ainsi, outre les campagnes promotionnelles habituelles organisées lors des grandes conférences et des salons du livre, la CEA, la CEPALC et la CESAIO ont élaboré une stratégie de commercialisation sur le Web pour mettre leurs publications en valeur. La promotion de la vente de l'*Étude* de la CEE est assurée lors de la Foire internationale du livre à Genève, mais il semble que les campagnes de publicité dans les médias internationaux aient cessé. La CESAP étudie la possibilité de passer des contrats avec des éditeurs locaux pour certaines publications. Pour améliorer la diffusion de sa documentation spécialisée, la CEPALC a conclu des accords avec des maisons d'édition réputées qui couvrent une partie importante de la région d'Amérique latine. Cette approche s'est révélée particulièrement efficace pour des documents publiés à l'aide de fonds extrabudgétaires. Le Département des affaires économiques et sociales n'a passé aucun contrat avec des éditeurs locaux mais il a fait appel aux Presses de l'Université des Nations Unies pour augmenter la diffusion de ses analyses.

29. Plusieurs commissions régionales ont fait savoir au Bureau des services de contrôle interne que les facteurs limitant les ventes, recensés dans l'évaluation effectuée en 2000 par le Bureau, persistaient toujours. Par exemple, les prix de vente de leurs publications, fixés au Siège, sont trop élevés pour les marchés de leurs régions respectives. Les tentatives pour faire appel à des éditeurs locaux, qui pourraient assurer la publication à des coûts moins élevés, ont parfois échoué en raison du temps mis par le Siège pour prendre une décision et des conditions rigoureuses imposées à la publication. Le Département de l'information, qui coordonne ces efforts, a expliqué qu'un système permettant de fixer des prix moins élevés dans les pays en développement avait été appliqué sur certains marchés. La pratique consistant à élargir la diffusion par l'intermédiaire d'éditeurs locaux et régionaux sera poursuivie, dans la mesure où elle n'a pas d'incidences sur les ressources inscrites au budget. Il est à espérer que les récentes modifications apportées au Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies et à son mandat permettront de renforcer la coopération avec les groupes de travail régionaux et d'améliorer le processus décisionnel.

30. Le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales utilisent plusieurs méthodes pour recueillir l'avis des utilisateurs sur l'efficacité de la diffusion de l'information, conformément à la recommandation 8 f), qui vont de la collecte informelle d'articles de presse à l'organisation d'enquêtes officielles auprès des lecteurs. L'expérience montre que les deux méthodes ont permis de recueillir des informations utiles. Plusieurs commissions régionales ont diversifié les méthodes permettant de recueillir l'avis des utilisateurs, qui consistent notamment à solliciter l'avis des représentants gouvernementaux assistant à des réunions, à insérer des questionnaires dans les publications et à communiquer avec les utilisateurs des sites Web. Il conviendra d'examiner la question de savoir si cette diversification permet de recueillir les informations plus détaillées qui ont fait défaut jusqu'à présent.

31. Le Bureau des services de contrôle interne estime que le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont accordé suffisamment d'attention aux éléments clefs de la recommandation 8. En principe, la deuxième phase de la réforme de l'ONU permettra d'en poursuivre la pleine application (voir para. 34 ci-dessous).

D. Capacité du Département des affaires économiques et sociales

32. Outre les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son évaluation détaillée de 2000, que le CPC a adoptées, le Comité a recommandé que le Département des affaires économiques et sociales prenne des mesures pour évaluer sa propre capacité d'améliorer la façon dont il conduit ses analyses des tendances en matière de développement socioéconomique⁵.

33. Le Département a décidé que l'évaluation recommandée serait entreprise à la lumière des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. En fin de compte, ces deux événements s'étant déroulés en 2002, l'évaluation de la capacité du Département à conduire ses travaux d'analyse a été incluse dans l'évaluation plus large, qui a prélué au projet de réforme présenté en septembre 2002 par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement⁶ ». Le Bureau des services de contrôle interne est d'avis que le Département aurait dû donner plus rapidement suite à la recommandation au lieu d'attendre plus de deux ans avant d'entreprendre l'évaluation. Si cette évaluation avait été entreprise plus tôt, on aurait pu, dès la fin de 2002, apporter les ajustements voulus aux premières mesures prises.

34. Dans son rapport, le Secrétaire général affirme que l'impact et la pertinence des travaux de l'ONU sont liés dans une très grande mesure à la qualité de ses rapports, et souligne que « la qualité des rapports est fonction de l'importance des recherches sur lesquelles ils sont fondés, de la clarté de leur teneur et du respect des délais de production et de parution⁷ ». Cette démarche avait déjà inspiré les recommandations pour l'évaluation de 2000 adoptées par le CPC, et marque l'esprit

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 16 et rectificatifs (A/55/16 et Corr.1 et 2), chap. II, sect. C, par. 244.*

⁶ A/57/387 et Corr.1.

⁷ *Ibid.*, par. 87.

du présent examen triennal. À cet égard, le rapport du Secrétaire général donne un nouvel élan à la mise en oeuvre intégrale des recommandations du CPC.

35. En application des recommandations énoncées par le Secrétaire général dans son rapport et de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale qui y correspond, le Département a été réorganisé au début de 2003. Cette réorganisation a notamment consisté à créer :

a) Le Bureau du financement du développement, chargé d'aider à assurer le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;

b) Le Bureau des politiques et de la planification du développement, chargé de formuler des avis pour l'élaboration des politiques et l'établissement des grands rapports intersectoriels au niveau du Département et, notamment, de coordonner l'élaboration de la publication phare du Département;

c) Le Groupe de l'évaluation économique, chargé d'analyser les tendances, les perspectives et les questions économiques à l'échelle mondiale.

La Division de l'analyse des politiques de développement, qui avait élaboré la publication économique phare du Département, a été réorganisée dans ces trois nouvelles entités. On compte que le Bureau des politiques et de la planification du développement apportera une contribution importante à l'élaboration des principaux rapports intersectoriels au niveau du Département et que, s'appuyant sur les compétences du Département dans son ensemble, il tirera parti des services spécialisés qu'en offrent les différentes sections.

36. Le Département devrait évaluer, d'ici à la fin de 2005, la mesure dans laquelle la réorganisation opérée a amélioré sa propre capacité d'analyser les tendances en matière de développement socioéconomique, comme l'a recommandé le CPC.

III. Conclusions et recommandation

37. **Le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont associé leurs efforts pour améliorer la qualité de leur analyse des tendances en matière de développement socioéconomique, et pour veiller à ce que cette analyse parvienne aux autorités et au public concerné, comme l'a recommandé le CPC. Le soin apporté à améliorer la présentation de cette analyse dans la publication intitulée *La situation économique et sociale dans le monde* a permis d'en faciliter la diffusion par les médias.**

38. **Le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales ont maintenant davantage recours à des méthodes de publication efficaces, améliorant notamment la qualité des textes et le respect des délais de parution, multipliant les réunions d'information spéciales à l'intention des représentants des pouvoirs publics et de la presse, et renforçant l'efficacité des opérations de distribution gratuite et des stratégies de vente.**

39. **Les programmes concernés devraient s'efforcer davantage de faire en sorte que leurs analyses économiques constituent un élément fondamental pour la compréhension des tendances à long terme. Ces analyses aideraient dans une large mesure la communauté internationale sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement.**

40. Dans certains programmes, le fait de conjuguer les activités de coopération analytique et technique a permis d'enrichir le contenu de l'analyse des tendances socioéconomiques. Cette pratique n'est pas suffisamment répandue, et l'expérience a montré qu'elle requiert une intégration plus systématique des travaux analytiques dans les activités de coopération technique existantes.
41. L'échange de renseignements et d'idées entre le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales a lieu dans le cadre de différentes instances, mais il mériterait que l'on adopte une démarche mieux ciblée et institutionnalisée. L'échange d'idées au cours de l'organisation et de la préparation des enquêtes économiques mondiales et régionales, par exemple, ne suit aucune procédure normalisée, et rien ne permet d'en garantir la continuité.
42. Préoccupé par l'importante diminution des ressources affectées au programme mondial chargé d'analyser les tendances en matière de développement socioéconomique, le CPC a recommandé en 2000 que le Département prenne des mesures pour évaluer sa propre capacité d'améliorer la façon dont il conduit ses analyses. Le Département a estimé qu'il devait d'abord prendre connaissance des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, en 2002, avant de se décider sur les mesures les plus efficaces à prendre. Après examen de ces textes, et compte tenu de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale sur les propositions de réforme du Secrétaire général, le Département a procédé à la réorganisation de sa structure, au début de 2003.
43. À la suite de cette réorganisation, le Département compte améliorer encore la qualité de ses analyses des tendances en matière de développement socioéconomique, en faisant davantage appel aux compétences collectives du Département. Les résultats de la réorganisation de 2003 devraient être examinés à la fin de 2005 en vue d'évaluer dans quelle mesure la nouvelle structure a effectivement renforcé la capacité du Département de conduire ses travaux d'analyse.

Recommandation

Capacité du Département des affaires économiques et sociales d'analyser les tendances en matière de développement socioéconomique

Le Département des affaires économiques et sociales devrait évaluer, à la fin de 2005, dans quelle mesure la réorganisation effectuée en 2003 a renforcé sa capacité d'analyser les tendances en matière de développement socioéconomique, comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination. Le Département devrait présenter les conclusions de cette évaluation dans son rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2004-2005, dans le cadre du compte rendu de ses résultats et de son auto-évaluation.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(*Signé*) Dileep Nair